



Informations communales
n° 243 hiver

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- compte-rendu du 26/11/2020
- compte-rendu du 9/12/2020

INFORMATIONS PRATIQUES

- Restaurants du cœur
- Café des aidants

VIE DE LA COMMUNE

- Etat Civil
- Fin d'année à l'école

A NOTER

- Don du sang
- Nouveaux horaires Médiathèque

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert Lundi et mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 / Vendredi 8h00 - 12h00



04 74 84 63 25

MAIL :

mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr
SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70
accueil 28 rue François Beaurepaire AS-
TREINTE 06 13 77 37 89

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - centre commercial le Suzon - place du cimetière - atelier municipal

RAMASSAGE DES POUBELLES :

Les mercredis 3 et 17 février, 3 17 et 31 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai

Pour tous problèmes contacter le 0 800 138 438 (Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône)

DECHETERIE BEAUREPAIRE Lundi, mardi, mercredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h Jeudi 13h30 - 17h Vendredi, samedi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

MEILLEURS VOEUX 2021

Le mot du Maire

Tout d'abord, je souhaite vous présenter en mon nom et au nom de tous les conseillers municipaux tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité pour vous et ceux qui vous sont chers.

La cérémonie des vœux est habituellement un moment convivial, lors duquel les habitants apprécient de se retrouver. Cette année, la pandémie nous a malheureusement contraints à annuler cet événement.

Je souhaite de tout cœur que 2021 marque la fin de cette période tourmentée et que nous puissions tous reprendre une vie normale exempte de contraintes.

Malgré l'épidémie et les contraintes sanitaires inhérentes, la nouvelle équipe municipale élue en mars 2020 est au travail.

Nous poursuivons les affaires en cours et élaborons de nouveaux projets, vous pouvez prendre connaissance de ceux-ci à la lecture des comptes rendus inclus dans cette édition de la Gabusienne.

Dans une optique plus générale, j'espère que des solutions seront apportées dans le domaine économique, beaucoup d'entreprises sont actuellement en souffrance, la crise a particulièrement affecté nos commerces de proximité.

Je renouvelle mes vœux et vous souhaite une très bonne année 2021. Prenez soin de vous.

Gérard BECT

Population totale au 1er janvier 2021 : 938 hab.,
dont 38 internes de la MFR.

Population prise en compte pour les élections 930 habitants

Source INSEE

Au vu du contexte actuel,
l'INSEE a décidé de reporter le
recensement de la population en 2022.



INSCRIPTIONS

Année scolaire 2021-2022

Ecole Primaire Publique 04.74.79.72.20

- Faire établir 1 certificat d'inscription obligatoire par la Mairie
- Appeler l'école pour prendre un rdv permanence lundi 9h/11h et 14h/16h

A présenter lors de l'établissement du certificat en Mairie et lors du rdv à l'école

- le carnet de santé de l'enfant
- le livret de famille
- remettre à la Directrice le certificat d'inscription délivré par la Mairie

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 26/11/2020

TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LES OAP

M le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) mentionnées au Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en juillet 2014.

Il explique en quoi consiste ce type d'Orientations, celles-ci traduisent les intentions communales pour des secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

Elles définissent un parti pris d'aménagement et permettent d'en préciser les conditions.

Ces OAP s'inscrivent en complémentarité du règlement du PLU.

Sur la commune il y a 5 secteurs concernés par une OAP :

- Le secteur Les Acacias (1AUa)
- Le secteur Les Fromentaux (1AUb)
- Le secteur Les Barrières (1AUC)
- Le secteur Les Barrières Ouest (UC)
- Le secteur La Cras (UC)

M le Maire explique également que la commune a instauré en 1997 une taxe sur les nouvelles constructions dénommée à l'époque Taxe Locale d'Équipement (TLE), et que le taux de cette taxe était fixé à 4%.

En vertu de la loi de finance de 2011, le TLE a été remplacée par la Taxe d'Aménagement toujours en vigueur à ce jour au taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal.

Cette taxe est à la charge des constructeurs, particuliers comme professionnel.

M le Maire indique que cette taxe peut être modifiée par délibération jusqu'au taux de 5% sans justificatif.

Cette décision pour être applicable dès janvier 2021 doit être entérinée avant la fin du mois de Novembre 2020.

Il indique que le pôle fiscalité de la DDT préconise de porter ce taux de 4 à 5 % dans tous les secteurs concernés par une OAP car ils nécessitent des travaux coûteux restant à la charge de la commune tels que les extensions de réseaux d'électricité par exemple.

M le Maire propose dans un souci d'équité envers tous les citoyens d'étendre à 5% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Il demande au Conseil de se prononcer

L'assemblée après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT

FIXE à 5% le taux de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE JEUX DEPARTEMENT

M POINT, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal la dernière séance lors de laquelle le projet détaillé concernant la création d'une aire de jeux pour enfants sur la place du square au centre village a été présentée.

M POINT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet comprenant les travaux d'aménagement du site, travaux préparatoires du chantier, terrassement, aménagement des surfaces, ainsi que l'implantation du mobilier urbain.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être présenté dès la prochaine conférence territoriale prévue le 19 janvier 2021.

M POINT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	114 430.00 €		100%
CONSEIL GENERAL		40 050€	35%
CONSEIL REGIONAL		45 772	40%
EMPRUNT		28 608 €	25%
TOTAUX	114 430 €	€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux avril 2021

Fin des travaux juin 2021

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre des aménagements

ADOPTÉ le plan de financement présenté ci-dessus

ADOPTÉ l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE JEUX REGION RHONE ALPES

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion publique lors de laquelle le Président de la Région AURA, M Laurent WAUQUIEZ a présenté son plan de relance économique à destination des entreprises et des collectivités territoriales.

Il détaille notamment le dispositif bonus relance 2020/2021 élaboré à destination des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour en bénéficier la commune doit s'engager à lancer les travaux au plus tard le 30 juin 2021 (ordre de service ou première facture des travaux).

Il indique que la Région a mis à disposition des communes dont les projets sont éligibles une enveloppe, qui sera répartie en fonction des demandes. Le taux maximal est fixé à 50 % maximum de la dépense subventionnable, avec possibilité pour chacune des communes de déposer deux projets.

M le Maire propose par conséquent de déposer une demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance concernant l'aire de jeux pour enfants du square municipal, située au Centre Village.

M le Maire présente au Conseil un estimatif détaillé établi par la société Alp études pour un montant H.T. de 114 430 €.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Conseil Régional, dans le cadre du Bonus relance 2020/2021, concernant l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 57 215 € soit 50% de la dépense subventionnable

PRECISE que les travaux précités feront l'objet d'une décision modificative, au cas où ceux-ci seraient engagés avant le vote du budget 2021, et que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 21318 du budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION CHEMINEMENT PIETONS DEPARTEMENT

Monsieur POINT, adjoint en charge des travaux et de la sécurité, rappelle au Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux de sécurisation de la traversée du village sur l'ensemble de la RD 519.

Il souligne la nécessité de poursuivre la mise en sécurité du reste du village et particulièrement la Route de Marcollin très fréquentée par les marcheurs, les scolaires et les footballeurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les travaux d'aménagement dans le même esprit de sécurisation des piétons, sur le tronçon compris entre le pont du Suzon et le stade municipal.

Monsieur POINT propose alors à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, au titre de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter dans cette optique le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	TAUX	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	384 400€	100%		
CONSEIL GENERAL	100 000 Plafond		35 000€	35%
REGION			177 325€	50%
EMPRUNTS			172 075€	%
TOTAUX	384 400€	100%	384 400€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux avril 2021

Fin des travaux juillet 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet de mise en sécurité : Travaux d'aménagement de sécurité cheminement piétons route de Marcollin
SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre des aménagements de voirie soit 35 000€
ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus
ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus
AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES CANTINE

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 30 octobre 2020, M BECT propose d'admettre en non-valeur les recettes détaillées ci-après, le recouvrement de ces dettes s'étant avéré infructueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants:

- n° de rôle R-14-29 de l'exercice 2015, cantine Montant 182.80€
- n° de rôle R-12-18 de l'exercice 2019, cantine Montant 4.90€
- n° de rôle R-2-30 de l'exercice 2019, cantine Montant 4.00€
- titre 42 de l'exercice 2019, cantine Montant 10.00€

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **201.70€**

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

SUBVENTION EFMA BOURGOIN JALLIEU

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le Centre de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère concernant 4 jeunes apprentis domiciliés sur la commune actuellement en formation à l'EFMA de BOURGOIN JALLIEU.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 100 € par élève scolarisé.

Le Conseil après échange,

APPROUVE la proposition de M BECT,

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2021.

SUBVENTION MFR MOZAS

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de Mozas située à BOURGOIN JALLIEU, sollicitant une subvention pour un élève scolarisé dans cet établissement domicilié sur la commune de SAT BARTHELEMY.

Le conseil après délibération,

DECIDE d'allouer la somme de 45 euros à la MFR de MOZAS.

REMUNERATION AGENTS RECENSEURS 2021

M BECT informe l'assemblée que l'enquête de recensement communal 2021 prévue sur ST BARTHELEMY est exceptionnellement reportée en 2022 après décision de la Commission Nationale d'Evaluation du recensement de la Population (CNERP) en concertation avec les associations d'élus. En effet, avec la crise sanitaire, les conditions ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

PREND ACTE de la décision de reporter l'enquête de recensement de population sur l'exercice 2022.

MODIFICATION REGLEMENT DU COLUMBARIUM

M BECT donne lecture du paragraphe concernant le règlement du cimetière et plus spécialement celui concernant le columbarium dans son article 35.

A l'époque il avait été décidé l'apposition sur la dalle de la cave urne de plaques normalisées et identiques fournies par la Mairie afin d'identifier les défunts.

Monsieur le Maire propose de revenir sur cette disposition, afin de laisser plus de liberté de choix aux familles quant à l'identification de leurs proches.

Il demande au Conseil de se prononcer

Après échanges, à l'unanimité et une abstention,

Le Conseil,

DECIDE de modifier le règlement du cimetière et notamment l'article 35 «l'identification des personnes inhumées est faite par gravure sur la dalle de marbre, la calligraphie est librement choisie par les familles, les inscriptions devront être peintes couleur or ou blanc sans autre possibilité. Leur réalisation est à la charge des familles».

SUBVENTION CHEMINEMENT PIETONS ROUTE DE MARCOLLIN AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion publique lors de laquelle le Président de la Région AURA, M Laurent WAUQUIEZ a présenté son plan de relance économique à destination des entreprises et des collectivités territoriales.

Il détaille notamment le dispositif bonus relance 2020/2021 élaboré à destination des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour en bénéficier la commune doit s'engager à lancer les travaux au plus tard le 30 juin 2021 (ordre de service ou première facture des travaux).

Il indique que la Région a mis à disposition des communes dont les projets sont éligibles une enveloppe, qui sera répartie en fonction des demandes. Le taux maximal est fixé à 50% maximum de la dépense subventionnable, avec possibilité pour chacune des communes de déposer deux projets.

M le Maire propose par conséquent de déposer une demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance concernant l'aménagement d'un cheminement piétons Route de Marcollin.

M le Maire précise que les travaux de voirie stricto sensu (type revêtement de chaussée) sont exclus du montant de la dépense subventionnable.

M le Maire présente au Conseil un estimatif détaillé établi par la société Alp études pour un montant H.T. de 384 400 – 29 750 (enrobé) soit 354 650 € H.T

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Conseil Régional, dans le cadre du Bonus relance 2020/2021, concernant l'aménagement d'un cheminement piétons Route de Marcollin.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 177 325 € soit 50% de la dépense subventionnable

PRECISE que les travaux précités feront l'objet d'une décision modificative, au cas où ceux-ci seraient engagés avant le vote du budget 2021, et que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 2152 du budget communal.

ACQUISITION PURIFICATEUR D'AIR COVID 19 AIDE DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

M le Maire fait part au Conseil de la mise en place par la Région Auvergne du plan régional d'investissement pour la purification de l'air dans les établissements scolaires.

Il indique que la Région financera un purificateur d'air par espace de restauration scolaire pour chaque établissement, à hauteur de 80 % du montant T.T.C. dans la limite de 1 800 €.

Il précise que quelque soit le dispositif retenu, rien ne pourra remplacer l'aération et la ventilation mécanique des locaux.

M BECT demande à l'assemblée de se prononcer concernant l'acquisition de ce type de matériel

Le Conseil Municipal, après échange

CONSIDERANT la prise en charge par la Région AURA du coût du dispositif de purification de l'air

VALIDE cette proposition

AUTORISE M Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

CONVENTION LUDI JEUX

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par le Centre Social de l'Ile du Battoir, représenté par sa Directrice Stéphanie RENZY, concernant la venue d'une ludothèque mobile (LUDI'JEUX) sur la commune de ST BARTHELEMY.

Il indique au Conseil que la mise en place de cette convention représente une réelle opportunité pour la commune en permettant aux enfants de disposer sur place de jeux et jouets de qualité, variés et permettre ainsi un accès aux nouveautés.

Il précise que cette convention a déjà été mise en place l'année dernière avec l'approbation des enseignantes.

Il propose de renouveler cette convention, sous réserve de validation des dates proposées par le CIB par les enseignants.

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M Gérard BECT

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'année 2020/2021.

DESIGNATION DELEGUE SOUS BASSIN DU SIRRA

M le Maire fait part au Conseil de la nécessité de désigner un délégué pour la sous commission de bassins du SIRRA.

Il propose la candidature de M Claude SERPINET

Le Conseil après délibération

DESIGNE M Claude SERPINET

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 9/12/2020

DÉCISION INDIVIDUELLE

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption fonds artisanal AKKAN	2020DI002	2/12/2020

ACQUISITION TRACTEUR

M Bruno POINT, 1^{er} adjoint, fait part à l'assemblée de la vétusté du tracteur actuellement en service.

Il explique qu'il conviendrait idéalement de le remplacer, par un modèle d'occasion pour un tarif raisonnable.

Il indique qu'il a rencontré, [accompagné par deux conseillers municipaux compétents dans le domaine des engins agricoles], le propriétaire d'un tracteur répondant à l'ensemble de ces caractéristiques.

Il précise que ce dernier serait prêt à le céder moyennant la somme de 8 500€, ce qui constitue eu égard l'état du matériel, une excellente occasion.

M POINT demande à l'assemblée de se prononcer concernant cette acquisition.

Le Conseil après échanges,

CONSIDÉRANT l'opportunité que constitue cette proposition **DECIDE à l'unanimité** d'acquérir ce tracteur moyennant la somme de 8 500 €,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 selon une décision Modificative N°2.

DM POUR ACQUISITION TRACTEUR

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : opérations non affectées	8 500€	
TOTAL D 020 : dépenses imprévues Invest	8 500€	
D 21571 : acquisitions matériel roulant		8 500€
TOTAL D21571 : Immobilisations corporelles matériel roulant		8 500€

DETR CHEMINEMENT PIÉTONS ROUTE DE MARCOLLIN

M POINT, adjoint en charge des travaux et de la sécurité, rappelle au Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux de sécurisation de la traversée du village sur l'ensemble de la RD 519.

Il souligne la nécessité de poursuivre la mise en sécurité du reste du village et particulièrement la Route de Marcollin très fréquentée par les marcheurs, les scolaires et les footballeurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les travaux d'aménagement dans le même esprit de sécurisation des piétons, sur le tronçon compris entre le pont du Suzon et le stade municipal.

M POINT propose alors à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture de VIENNE au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux),

Il précise que les travaux de cheminement envisagés sont éligibles à la DETR au titre de l'axe N°1 Travaux de sécurité concernant la voirie communale et rurale.

Il précise également que ceux-ci feront l'objet d'un financement à hauteur de 20% du montant total de l'opération, à l'exclusion des travaux relatifs aux réseaux souterrains et à l'éclairage public.

M le Maire propose d'adopter dans cette optique le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	TAUX	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	384 400€	100%		
CONSEIL GÉNÉRAL	100 000€ Plafond		35 000€	35%
REGION	354650 hors enrobé		177 325€	50%
	Montant éligible			
DETR	169 700		33 940€	20%
Financement commune				
Emprunt			138 135	
TOTAUX	384 400€	100%	384 400€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux

avril 2021

Fin des travaux

juillet 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet de mise en sécurité : Travaux d'aménagement de sécurité cheminement piétons route de Marcollin

SOLLICITE au titre de la DETR 2021 une subvention, concernant les aménagements de sécurité sur la voirie, selon l'axe prioritaire N°1, de 33 940 €.

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT SUR L'EAU (ASSAINISSEMENT)

M POINT rappelle au Conseil Municipal le volumineux rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2019, validé par le Conseil d'exploitation de la régie RPQS Assainissement ENTRE BIEVRE ET RHONE, qui a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

M POINT précise que ce rapport concerne également les zones non desservies par l'assainissement collectif, SPANC.

M POINT demande à chacun des Conseillers ses observations éventuelles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECLARE ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

M POINT, 1^{er} adjoint en charge des finances procède au rappel des dispositions applicables en matière budgétaire,

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012 et son article 37 : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé dépenses investissement 2020 :

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » = 80 400)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 30 575 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

2031 frais études	5 625 €
2041582 TE38	6 250 €
21122 Terrain voirie	1 650 €
21316 Equipt cimetière	250 €
21318 Autres Bts Publics	2 500 €
2152 install voirie	2 750 €
21538 Autres réseaux	50 €
21571 Matériel roulant	1 250 €
2183 mat bureau et info	250 €
2188 Autres immo corpo	5 000 €
020 Dépenses imprévues	5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter les propositions de M POINT dans les conditions exposées ci-dessus.

BON A SAVOIR



LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISÈRE Centre d'Accueil de Penol

670 route de La Côte Saint André
38260 PENOL - ' 04 74 20 92 24

ad38.penol@restosducoeur.org

CAMPAGNE HIVER 2020- 2021

Compte tenu des conditions sanitaires, nous ne pourrions assurer les inscriptions pour la campagne d'hiver au local.

Distributions tous les mardis jusqu'au 9 Mars 2021

PIECES ORIGINALES A PRESENTER POUR L'INSCRIPTION

- CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR
- LIVRET DE FAMILLE
- ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE
- ATTESTATION CMU
- QUITTANCE DE LOYER ou BAIL
- AVIS D'IMPOSITION — TAXE FONCIERE — TAXE D'HABITATION
- ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SURENDETTEMENT
- JUSTIFICATIFS DES REVENUS :
 - Bulletin de salaire (3 derniers)
 - Retraites, pensions y compris retraites complémentaires (3 derniers)
 - Avis de paiement ASSÉDIC (3 derniers)
 - Attestation CAF actualisée
 - Bourse des études supérieures
 - Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans 4.- Pension alimentaire (décision du tribunal)
 - Pour le RSA : attestation CAF

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation de l'ensemble de ces justificatifs

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants*

BEAUREPAIRE

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.

Organisé par :



Avec le soutien de :



Nous vous donnons rendez-vous, un lundi par mois, de 14 h 30 à 16 h 00, autour d'un thème.

PROGRAMME

Merci de prendre contact en amont de votre venue au 04 74 79 07 20 afin de prendre connaissance des règles sanitaires en vigueur

Lundi 22 février 2021

L'évolution de la relation à mon proche



Annexe du Centre social et culturel
5, rue du 4 septembre, 38270 BEAUREPAIRE
(pres de la Salle du Rocher)
Accès libre et gratuit, sans obligation d'assiduité



Renseignements au
04 74 79 07 20
(à l'attention du centre social)

FLASH INFO INSERTION



BON A SAVOIR

Habitants de notre commune, je viens m'adresser prioritairement aux jeunes (16-29 ans) qui ne sont plus scolarisés et sans emploi ou sans formation.

Je peux vous proposer un accompagnement gratuit. Les personnes intéressées peuvent me contacter au 06.28.83.67.47 afin de prendre rendez-vous.

Des actions de remobilisation existent sur notre territoire.

Donc n'hésitez pas à vous faire connaître.

Votre avenir se conjugue au présent.

Dominique GLEONEC,

membre de la commission Emploi insertion de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

FORMAFOOT

Formafoot Bièvre-Valloire

Tout d'abord les dirigeants et entraîneurs du club vous souhaitent une bonne année 2021 et en tout premier lieu une bonne santé.

En espérant que la situation sanitaire s'améliore rapidement on vous transmet le tableau des entraînements modifiés suite à la COVID 19 et au couvre feu à 18h. (Voir tableau joint).

Bien attendu comme depuis le début de la saison dans le respect des gestes barrières. Prenez soin de vous. En attendant de se retrouver rapidement aux bords des terrains.

Le bureau

P S : pour plus d'infos vous pouvez contacter :

-Axel MERLIN (responsable foot d'animation) de U6 à U13 au 06 70 02 32 92

-Loïc BRIET (responsable foot à 11) U15 et seniors au 06 69 61 94 74

-Jean GONZALBEZ (président et coach féminines) au 06 38 38 38 15

Dates, lieux et horaires saison 2020-2021

Catégorie	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
u6-u7		15h30-16h45				
u8-u9		16h-17h30				
Lieu ->		Viriville				
u10-u11		16h15-17h30				
Lieu ->		Thodure				
u13						
Lieu ->		Viriville				
u15					8h30-9h45	
Lieu ->					Viriville	
Séniors					10h-11h30	
Lieu ->					Viriville	
Féminines						10h-11h30
Lieu ->						Brezins/ Marcollin

Etat Civil



le 14 novembre 2020

est né Nino LE GALL

De Blandine LE GALL

Domiciliée 2 place de l'Eglise

Félicitations à la maman



le 11 décembre 2020

Madame DE COHEN Colette

est décédée à l'âge de 81 ans

Toute notre sympathie à la famille

FIN D'ANNEE A L'ECOLE

Jeudi 17 décembre 2020, le Père Noël est passé à l'école, il a laissé un message sur l'un des tableaux et 5 cadeaux. Des élèves tirés au sort ont ouvert les paquets. Il y avait des jeux de lecture, un jeu de logique et un très beau jeu sur les émotions. Les élèves ont dicté à leur maîtresse un mot pour remercier M le Maire d'avoir commandé tous ces cadeaux au Père Noël.

Vendredi, pendant la récréation, Caty MOREL (adjointe en charge des affaires scolaires) et M Bruno POINT (1er adjoint) ont apporté le goûter de Noël offert par la Mairie.



Caty MOREL,
adjointe en charge des affaires scolaires

CENTRE DE VACCINATION ANTI-COVID-19 EN ISÈRE

À compter du 18 janvier 2021, les personnes de + de 75 ans peuvent se faire vacciner.

La prise de rendez-vous se fait soit
par internet via la plateforme santé.fr,
par téléphone n° national 0 800 009 110

Par téléphone n° départemental 04 76 00 31 34

Commune	Dénomination	Adresse
BOURGOIN-JALLIEU	Centre communal de vaccination	10 place Albert Schweitzer 38 300 BOURGOIN-JALLIEU
EYBENS	CPTS Sud-Est Grenoblois	141 avenue Jean Jaurès Maison des associations 38 320 EYBENS
GRENOBLE	Centre de santé départemental	23 avenue Albert 1 ^{er} de Belgique 38 000 GRENOBLE
GRENOBLE	Centre communal de vaccination	33 rue Joseph Chanrion 38 000 GRENOBLE
LA MURE	Centre de vaccination de La Mure	Complexe sportif Jean Morel 23 avenue des plantations 38 350 LA MURE
LA TRONCHE	Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes	Boulevard de la Chantourne 38 700 LA TRONCHE
MONTALIEU VERCIEU	Maison de santé pluriprofessionnelles	12 rue du Bessel 38 390 MONTALIEU VERCIEU
SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS	Centre de vaccination de Saint- Etienne de Saint-Geoires	1 avenue Roland Garros Grenoble Air Parc 38 590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
ROUSSILLON	Clinique des Côtes du Rhône	12 rue Fernand Léger 38 150 ROUSSILLON
SAINT-MARCELLIN	Centre hospitalier	1 rue Félix Faure 38 160 SAINT-MARCELLIN
VIENNE	Centre de vaccination départe- mental	10 rue Albert Thomas 38 200 VIENNE
VILLARD DE LANS	Centre de vaccination Vercors	Place Mure Ravaud 38 250 VILLARD DE LANS
VOIRON	Centre hospitalier	14 route des Gorges 38 500 VOIRON

À NOTER



Don du sang 2021

COUR ET BUIS lundi 8 février 16h30 à 19h45

PISIEU mardi 16 mars 16h30 à 19h45



NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2021

Mercredi 16h – 18h

Samedi 10h – 12h